



## Association des Piégeurs Agréés des Côtes d'Armor

Maison de la Chasse – La Prunelle – B.P.214 – 22192 PLERIN Cedex



### Bulletin d'adhésion 2024- 2025

M. (nom, prénom) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° Fixe : ..... N° d'agrément : .....

N° Port. : ..... N° pays cynégétique : .....

MAIL: ..... N° pays cynégétique : .....

**Durée de l'adhésion : année cynégétique, du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025**

**L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.**

*Note d'information :*

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.*

#### MADAME MONSIEUR

Pour le bon déroulement des activités de notre association, nous vous demandons, à l'occasion du renouvellement annuel de votre adhésion, le règlement d'une cotisation.

Le montant de la cotisation, pour cette année cynégétique, allant du **1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025**, est fixé comme suit :

**Adhésion simple : .....12, 00 €**

(

**Supplément pour abonnement de 1 an (4 numéros) à la revue « Le Journal des Piégeurs »... 11, 00 €**

**Soit, dans ce cas : Abonnement simple + 1 an d'abonnement : 12, 00 € + 11, 00 €.....= 23, 00 €**

**REGLEMENT PAR CHEQUE UNIQUEMENT A L'ORDRE DE**

**L'APA22**

**Aux termes de l'article 6 du titre II de nos statuts, et du 1<sup>er</sup> alinéa du titre I de notre règlement intérieur,**

**la cotisation devra être réglée avant le 30 septembre 2024 au siège de notre association.**

*Note d'information :*

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.*

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

date signature